



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes

Question orale n° 1048

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (ou CFAL). Celui-ci représente un objectif vital pour notre région Rhône-Alpes, au niveau économique bien entendu, sur le plan écologique aussi, et enfin d'un point de vue stratégique, désengorgeant le noeud ferroviaire lyonnais tout en créant une liaison indispensable entre la nouvelle ligne Lyon-Turin et la LGV Rhin-Rhône. Concernant le fuseau CFAL sud, le tracé « plaine d'Heyrieux-Sibelin nord » a finalement été retenu en dépit des arguments contraires forts que nous avons développés avec de nombreux élus locaux réunis sous la bannière de l'association Parfer. Le choix de ce tracé entraînera donc obligatoirement une utilisation accrue de la ligne ferroviaire historique située sur la rive droite du Rhône. Celle-ci traverse de nombreux villages, passe à proximité d'habitations, de zones commerciales, d'écoles, de bâtiments publics et posera donc de graves problèmes de sécurité et de nuisances en tout genre. À la demande de plusieurs élus, parlementaires, conseillers généraux, maires, ces difficultés ont été clairement notifiées dans le compte-rendu final rédigé par le comité de pilotage du CFAL, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les conditions de mise en oeuvre de ces éléments de sécurité et de protection et de bien vouloir lui préciser le calendrier de ces réalisations.

Texte de la réponse

CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Mme la présidente. La parole est à M. Dino Cinieri, pour exposer sa question, n° 1048, relative au contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.

M. Dino Cinieri. Ma question, monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, porte sur le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, le CEFAL.

Un tel projet représente un objectif vital pour notre région Rhône-Alpes, au niveau économique bien entendu, sur le plan écologique également et, enfin, d'un point de vue stratégique, désengorgeant le noeud ferroviaire lyonnais tout en créant une liaison indispensable entre la nouvelle ligne Lyon-Turin et la LGV Rhin-Rhône. Concernant le fuseau CEFAL Sud, le tracé " Plaine d'Heyrieux-Sibelin Nord " a finalement été retenu en dépit des arguments contraires forts que nous avons développés avec de nombreux élus locaux réunis sous la bannière de l'association PARFER.

Le choix de ce tracé entraînera donc obligatoirement une utilisation accrue de la ligne ferroviaire historique située sur la rive droite du Rhône. Celle-ci traverse de nombreux villages, passe à proximité d'habitations, et posera donc de graves problèmes de sécurité et de nuisances en tout genre.

À la demande de plusieurs élus, parlementaires, conseillers généraux, maires, ces difficultés ont été clairement notifiées dans le dernier compte rendu rédigé par le comité de pilotage du CEFAL. Je vous demande donc de bien vouloir m'indiquer les conditions de mise en oeuvre de ces éléments de sécurité et de protection et de bien vouloir me préciser le calendrier de ces réalisations.

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur le député, l'agglomération lyonnaise est vraiment au coeur des échanges de l'Europe et il y a une saturation du réseau ferroviaire. Des quais de la gare de la Part-Dieu, on voit l'intensité de la circulation.

Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise permettra notamment de desserrer les contraintes en libérant de la capacité sur les parties les plus chargées du réseau.

L'engagement national pour le fret ferroviaire, présenté le 16 septembre dernier, a confirmé le caractère stratégique de cette nouvelle ligne, ainsi que la nécessité d'engager sa réalisation dans les meilleurs délais.

L'enquête publique de la partie Nord sera lancée d'ici à la fin de cette année. J'ai par ailleurs approuvé, en décembre dernier, les études préliminaires de la partie Sud et demandé à Réseau ferré de France d'engager les études d'avant-projet sommaire. Ce contournement est important pour favoriser le contournement du fret ferroviaire, il y a également la future liaison Lyon-Turin.

Cela nous oblige à prendre les mesures nécessaires pour limiter les risques et les nuisances, notamment sonores, générés par le transport ferroviaire.

Vous évoquez plus particulièrement la question de l'augmentation des trafics ferroviaires sur la ligne de la rive droite à la suite de la mise en service du contournement - M. Mercier m'en a souvent parlé.

Nous avons mis en place des comités spécifiques sous l'égide du préfet de la région Rhône-Alpes, M. Gérault, chargés d'élaborer un programme adapté de mesures de protection acoustique sur les voies existantes des rives droite et gauche de la vallée du Rhône, en accordant une importance particulière aux zones qui sont d'ores et déjà identifiées comme des points noirs pour le bruit.

Ces travaux ont permis de confirmer le caractère prioritaire de la résorption de plusieurs points noirs dans la vallée du Rhône. Ces sites feront l'objet d'un traitement rapide : les premières opérations de résorption seront engagées dès 2010. J'irai d'ailleurs moi-même sur place dans quelques semaines avec Michel Mercier pour confirmer nos engagements.

Restent les risques environnementaux, et il est important de promouvoir le fer. Le fret ferroviaire est en effet plus adapté au transport de matières dangereuses, notamment en termes de sécurité, et est nettement préférable pour la circulation dans certaines zones denses de l'agglomération lyonnaise.

En résumé, il y a un vrai problème ferroviaire à Lyon, il est nécessaire de réaliser un contournement de l'agglomération pour le fret, mais en prenant garde à ne pas provoquer de nouvelles nuisances dues au bruit, en particulier sur la rive droite du Rhône, qui vous est chère.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1048

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4823

Réponse publiée le : 12 mai 2010, page 3151

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mai 2010